

Département de l'Ille et Vilaine  
Commune de Saint Sauveur des Landes

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU n°1 de la commune de St Sauveur des Landes - Secteur Zone d'Activités de Plaisance

**Du mercredi 27 septembre 2023 à 9h au vendredi 27 octobre 2023 à 17h**

Par arrêté n°2023-045 du 31 août 2023, le maire de la commune de Saint Sauveur des Landes a décidé l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme n°1 de la commune de Saint Sauveur des Landes concernant l'extension de la zone d'activités de Plaisance dans la continuité du site existant, afin de permettre un projet d'intérêt collectif visant à améliorer les capacités de stockages et de logistiques nécessaires au développement des activités économiques du Pays de Fougères, des entreprises de transports et de logistique du secteur.

Madame Christiane PRIOUL, négociatrice en retraite, a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice par la conseillère déléguée du Tribunal Administratif de Rennes.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire-enquêtrice, seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint Sauveur des Landes, siège de l'enquête, pendant une durée de 31 jours à compter du **mercredi 27 septembre 2023 à 9h au vendredi 27 octobre 2023 à 17h**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (mardi 9h-12h30/14h-17h, mercredi 9h-12h30, jeudi 9h-12h30, vendredi 9h-12h30/14h-17h, samedi 9h-12h)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Saint Sauveur des Landes dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune : [www.saint-sauveur-des-landes.fr](http://www.saint-sauveur-des-landes.fr)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête papier déposé en Mairie de Saint Sauveur des Landes, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, ou les adresser par écrit à la commissaire-enquêtrice à la mairie, ou par mail à l'adresse suivante : [mairiesaintsauveurdeslandes@orange.fr](mailto:mairiesaintsauveurdeslandes@orange.fr) à madame la commissaire-enquêtrice. Les observations, propositions et contre-propositions sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Afin d'informer et de recevoir les observations orales ou écrites du public, la commissaire-enquêtrice assurera les permanences suivantes à la mairie de Saint Sauveur des Landes :

- **Mercredi 27 septembre 2023 de 09h00 à 12h00**
- **Mercredi 11 octobre 2023 de 09h30 à 12h30**
- **Vendredi 20 octobre 2023 de 09h30 à 12h30**
- **Vendredi 27 octobre 2023 de 14h00 à 17h00**

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice sera déposée à la mairie de St Sauveur des Landes pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet [www.saint-sauveur-des-landes.fr](http://www.saint-sauveur-des-landes.fr)

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU n°1 ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. Christophe DERoyer, maire, à la mairie de Saint Sauveur des Landes.

Le maire, Christophe DERoyer